



Extrait du Collège Guy de Maupassant

<http://maupassant-fleury.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article217>

ASSR 2

- Le temps scolaire - L'ASSR -

Date de mise en ligne : dimanche 1er février 2009

Copyright © Collège Guy de Maupassant - Tous droits réservés

Pour qui ?

Les élèves des classes de troisième.

Pourquoi ?

- Cette attestation est obligatoire pour la première obtention du permis de conduire, quelle qu'en soit la catégorie ou sous-catégorie.
- Elle est également exigée dans le cadre de la conduite accompagnée.
- De plus, elle permet, comme l'ASSR 1, de s'inscrire à la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR).

En quoi consiste l'examen ?

Les épreuves sont organisées au mois de mars.

Il s'agit d'un **QCM** d'une vingtaine de questions qui sont proposées après des **séquences vidéo** d'une minute environ.

Ces questions portent essentiellement sur le Code de la route et sur des situations de conduite.

Comment se préparer ?

Cet examen s'inscrit dans le processus de continuum éducatif mis en place dès la maternelle.

L'ASSR 2 passée en classe de 3ème, permet de vérifier les connaissances de sécurité routière acquise tout au long de la scolarité.

La préparation se fait tout au long de la scolarité, sous la forme de projets transdisciplinaires par exemple.

Un livret de préparation à l'ASSR est diffusé par le Ministère de l'Education Nationale. Ces **fiches téléchargeables, des tests et des exercices** sont disponibles sur le site :

<http://www.eduscol.education.fr>

Des exercices interactifs sur la prévention routière sont à faire sur <http://www.preventionroutiere.asso.fr>.

[Lire aussi cet article.](#)